



INSCRIPTION 2024 - FÊTE DE LA NOISETTE



INFORMATION DU PARTICIPANT

ENSEIGNE	
ACTIVITÉ	
PRODUITS EXPOSÉS	
N° K-BIS OU N° D'ENREGISTREMENT À LA CHAMBRE DES MÉTIER/AGRICULTURE	
NOM & PRÉNOM	
ADRESSE	
CP – COMMUNE	
TÉL. (FIXE & PORTABLE)	
ADRESSE EMAIL	

Une société de gardiennage assurera la surveillance des animaux durant la nuit de vendredi à samedi, et des stands durant la nuit de samedi à dimanche.

En annexe de ce document, pensez à transmettre un document présentatif de votre stand accompagné de vos photographies.



CONDITIONS TECHNIQUES

	Prix unitaire TTC	Quantité	Montant de la réservation
Stand(s) de vente 4m	50 € 00 x 50 € = €
Mètre(s) supplémentaire(s)	10 € 00 x 10 € = €
Longueur totale de votre installation€
Électricité		OUI NON	Pensez à vos rallonges, et aux prises européennes (lumières si nocturne)
Parasol / barnum / camion / remorque...	NATURE ET DIMENSIONS EXACTES DE VOTRE INSTALLATION :		

La fermeture des stands ne pourra avoir lieu avant la fin de la manifestation, sauf dérogation exceptionnelle donnée par l'organisateur.

L'installation des exposants se fera à partir de **7h00** le samedi matin, dans **le calme et la bonne humeur.**

Par la suite, une collation vous sera offerte à la buvette.

Aucune réservation ne sera prise en compte avant réception des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription
- Un chèque du montant total de la réservation (à l'ordre du Comité d'Animation de Lavelanet).
- Attestation d'assurance du stand sur manifestations.

Tout dossier **incomplet** sera **refusé**.

Fin des inscriptions le 02 Juin 2024,

Dossier à retourner rapidement par courriel à : fetedelanoisette@mairie-lavelanet.org

ou à l'adresse

postale suivante : **Comité d'animation de Lavelanet** – 7, avenue Alsace Lorraine - 09300 Lavelanet.

Renseignements auprès du Cabinet du Maire au 06.71.49.61.12

INFORMATIONS DE L'ÉVÉNEMENT

Samedi 28 sept 2024 : de 10h à 23h - Dimanche 29 sept 2024 : de 9h à 19h

Espace André Roudière - 09300 LAVELANET





CHARTRE 2024 - FÊTE DE LA NOISETTE



La Fête de la Noisette est un des événements majeurs de l'animation de notre ville.

Cette manifestation repose sur les principes du bénévolat et de l'accès du plus grand nombre aux savoir-faire et animations proposés.

Dans cet esprit, les exposants sont invités à prendre connaissance de cette charte qui pose les conditions d'organisation et à s'engager pour sa réussite aux côtés de la Ville, dans l'esprit originel de la Fête de la Noisette :
convivialité, entraide et originalité !

1 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La ville met à disposition :

- Son domaine public et les mesures de sécurité requises,
- L'équipement et l'alimentation électrique de certains lieux
- Certains moyens humains, de techniques ou de logistiques dans le cadre des fonctions et des limites de la législation et des mentions de la collectivité.

Et assure également :

- La coordination générale de l'événement
- La réalisation et la diffusion de la communication de l'événement

2 - ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à respecter :

- L'esprit et les valeurs de l'événement, en valorisant leur image et celle de la Ville.
- Le respect du lieu mis à disposition par la Ville, notamment dans la propreté du lieu (Nettoyage de son emplacement pendant et après l'événement)
- Les horaires d'arrivée et départ, l'ouverture au public est à 10 heures et se termine à 18 heures sur les deux jours, aucun départ anticipé ne sera accepté.
- Les conditions de stationnement et de circulation, la Municipalité mettra en place un protocole à respecter, notamment l'interdiction de stationner dans l'enceinte de l'événement.

Les exposants s'engagent également à promouvoir et partager l'événement via leurs propres canaux de communication.

3 - LOGISTIQUE

Les données techniques ainsi que le plan de l'événement seront élaborés par le Pôle Événementiel.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Afin de valider sa demande de participation, l'exposant s'engage à :

- Attester de ses informations comme véritables
- Transmettre une présentation de son stand avec des photos complémentaires
- Après validation, il devra effectuer le règlement de son stand par chèque ou par virement au Comité d'Animation de Lavelanet, à minima une semaine avant le jour de l'événement

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés. Les participants sont responsables de leur stand et de leur matériel.

Les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux personnes, aux biens et aux matériels d'autrui, ainsi qu'aux structures mises à disposition par la Ville. Ils devront par conséquent souscrire toute assurance les garantissant pour l'ensemble des risques (Responsabilité Civile incendie, vol...)

Toute inscription à la Fête de la Noisette vaut acceptation de la présente charte, seul un mail de confirmation envoyé par la municipalité équivalra de validation de participation à l'événement sous réserve de paiement du stand.

Fait à Lavelanet. L'Adjointe déléguée à l'Animation, Chantal BLAZY